



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 57378

Texte de la question

Les opérations « capitaine de soirée » ou « voiture and co » qui incitent les jeunes noctambules à modérer leur consommation d'alcool avant de prendre le volant et à pratiquer le covoiturage contribuent à la diminution du nombre de morts sur les routes. Dans ce contexte, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative s'il entend prendre des mesures destinées à favoriser le développement de telles initiatives et à valoriser l'action des bénévoles associatifs qui permettent leur mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Les opérations « capitaines de soirée », « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » ou « voiture and co » ont souvent connu leur origine dans des initiatives des jeunes membres des conseils de la jeunesse. Leur efficacité est reconnue et démontrée. Aussi, en collaboration avec le délégué interministériel à la sécurité routière, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative entend promouvoir celles-ci et valoriser l'action des jeunes bénévoles grâce auxquelles elles existent. Au niveau local, les jeunes membres des conseils départementaux de la jeunesse, dans le cadre du dispositif « AGIR » disposeront bientôt du soutien technique et financier des préfetures qui leur permettra de mener à bien ce genre d'action de sensibilisation. Ils auront le titre officiel d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR). Au niveau national, les membres du conseil national de la jeunesse, parmi lesquels figurent des représentants des associations « voiture and co », « anima'fac », sont très actifs. Un représentant du conseil national de la jeunesse est d'ailleurs membre du conseil national de sécurité routière. Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative les a d'ores et déjà mis en relation avec le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, avec celui de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales et celui des solidarités, de la santé et de la famille afin qu'ils participent avec les syndicats représentatifs des établissements festifs de la nuit à l'élaboration de la prochaine charte « sécurité routière » des discothèques et bars d'ambiance. Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative demandera également à ce que soit étudiée dans le même esprit, avec les jeunes, la question des pratiques alcoolisantes lors des fêtes locales et à l'occasion des « open bars » (soirées étudiantes accueillant des mineurs, où la consommation d'alcool est à discrétion et à coût très faible).

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57378

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1256

Réponse publiée le : 10 mai 2005, page 4813